



# Culture & pouvoir d'agir

Poursuivant sa démarche participative de réflexion sur la place de la culture comme levier de nos actions et du pouvoir d'agir, le Groupe culture vous invite à une journée de travail,

**vendredi 9 octobre 2015 (9h30-17h)**

CISP – Maurice Ravel

6, avenue Maurice Ravel – Paris 12e

## **Entre légitimité et responsabilité : nos pratiques au regard des droits culturels**

Les droits culturels amènent à considérer les problématiques posées à la société non plus en termes de besoins à satisfaire, mais de capacités, d'échanges de savoirs, de liens internes et externes à développer et à tisser. Ils impliquent une mise en dialogue qui reconnaît les valeurs de l'un et de l'autre, chacun étant vu dans sa singularité et dans son environnement de vie. Ils permettent de reconsidérer chaque personne dans sa globalité, dans un contexte où les dispositifs tendent à la segmenter.

L'approche basée sur les droits culturels induit des changements de posture professionnelle dans la manière de concevoir et conduire les actions, d'être en relation avec les autres. Ces changements impliquent de se former collectivement, de développer des outils d'observation appliqués à la diversité des situations, d'analyser et de croiser les regards sur ces analyses.

### ***Les intervenants de la journée***

*Institut interdisciplinaire d'éthique et droits de l'homme (IIEDH)  
de l'Université de Fribourg*

*Réseau culture 21*

*Jean-Pierre Chrétien-Goni, maître de conférences  
au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)*

(suite au verso)



## Pour approfondir

Institut interdisciplinaire  
d'éthique et droits de l'homme  
(IIEDH) de l'Université de  
Fribourg  
[www.unifr.ch](http://www.unifr.ch)

Réseau culture 21  
[www.reseauculture21.fr](http://www.reseauculture21.fr)

Jean-Pierre Chrétien-Goni,  
Conservatoire National des Arts  
et Métiers (CNAM)  
[www.cnam.fr](http://www.cnam.fr)

La "Déclaration universelle  
des droits de l'homme" ainsi  
que la "Déclaration de Fri-  
bourg sur les droits culturels"  
sont accessibles sur :  
[www.droitsculturels.org](http://www.droitsculturels.org)



FCSF - 10, rue Moncalm  
BP 379 -75869 Paris cedex 18  
<http://www.centres-sociaux.fr>  
<http://culture.centres-sociaux.fr>



## PROGRAMME

- 9h30 **Accueil**
- 10h **Présentation de la journée**
- 10h15 **Présentation des pastilles vidéo**  
(appel à Contribution)  
Les transformations individuelles et collec-  
tives produites par les pratiques culturelles.
- 10h45 **Fondamentaux des droits culturels**  
avec Johanne Bouchard, anthropologue, collaboratrice  
scientifique de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et  
droits de l'homme (IIEDH) de l'Université de Fribourg,  
et le Réseau culture 21.

La Déclaration de Fribourg sur les droits culturels constitue un  
texte de référence issu de la société civile (2007) qui rassemble  
et explicite les droits culturels déjà reconnus de façon dispersée  
dans de nombreux instruments internationaux. L'enjeu de cette  
matinée sera d'en présenter les principes fondamentaux et  
d'inscrire la compréhension des droits culturels au cœur des  
droits de l'homme.

### Échanges et contributions

- 12h30 **Déjeuner**
- 13h30 **Observation de nos pratiques professionnelles au  
regard des droits culturels**

S'appuyant sur le référentiel de la Déclaration de Fribourg, le  
programme Paideia, proposé par le Réseau culture 21 et l'IIEDH,  
permet de développer une observation participative en développant  
une méthodologie précise. Elle sera expérimentée en atelier.

- 15h30 **Mise en partage**  
Quelles traductions du pouvoir d'agir au regard des  
droits culturels ?
- 16h15 **Conclusion et prochaines étapes**
- 17h 00 **Fin des travaux**